

ECO-RES'PEER : d'un projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale à la création d'un label

Syndicat du Bois de l'Aumône



Chemin des Madeleines
63200 Riom

[Voir le site internet](#)

Laura Dureuil
laura.dureuil@sba63.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :

CONTEXTE



Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) collecte les déchets ménagers et assimilés de 162 000 usagers, sur 121 communes, 5 communautés de communes et 1 communauté d'Agglomération, dans le Puy de Dôme. Il a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2014 et a signé un contrat d'objectifs déchet et économie circulaire (CODEC) avec l'ADEME en 2017. Dans ce cadre, les élus ont souhaité initier des démarches d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire afin de mobiliser un maximum d'acteurs pour le développement de l'économie circulaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Initier une démarche d'EIT sur une zone d'activité, puis définir une organisation pour la pérenniser
- Connaître les principaux flux de DAE
- Identifier des synergies inter-entreprises afin, notamment, de réduire les quantités de déchets produites sur la zone et mieux valoriser les déchets résiduels
- Sensibiliser les entreprises aux différents piliers de l'économie circulaire

Résultats quantitatifs

- 18 entreprises mobilisées en 2019
- 4 ateliers par an réalisés sur les thèmes des déchets verts, des palettes, des papiers et cartons, des achats durables, etc.
- Plusieurs actions réalisées dont :
 - la collecte mutualisée des palettes par une entreprise locale et familiale engagée dans l'économie circulaire,
 - des diagnostics réalisés par la CCI dans le cadre du programme "TPE/PME gagnantes sur tous les coûts",
 - une fiche "identité" créée pour que les entreprises puissent indiquer leurs déchets et ressources ainsi que leurs problématiques,
 - un test de collecte mutualisée des papiers/cartons par une entreprise d'insertion
 - une gestion mutualisée et éco-responsable des espaces verts de certains sites par une entreprise

Il est cependant difficile de chiffrer les gains environnementaux et financiers à ce stade. Nous travaillons à la définition d'un indicateur commun aux entreprises pour évaluer l'évolution des déchets produits.

Résultats qualitatifs

Un comité technique composé de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, de Macéo (animateur de la démarche mandaté par le SBA), de l'association du Parc Européen des Entreprises (PEER, zone sur laquelle la démarche est mise en oeuvre), du Grand Clermont (PETR), de la CCI et du SBA, a été constitué.

Les entreprises ont appris à se connaître et à échanger entre elles.

Un référentiel d'actions éco-responsables et un label ont été créés pour inciter les entreprises à entrer dans une logique d'amélioration continue.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

En 2017, le SBA a mandaté MACEO pour la mobilisation des acteurs autour d'un projet d'EIT et pour son animation. La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans s'est portée volontaire pour que le projet soit initié sur une de ses zones d'activité. Le choix s'est porté sur la zone du PEER (Parc Européen des Entreprises de Riom) car elle était dotée d'une association d'entreprises (industrielles et logistiques). Un comité technique a alors été créé avec les acteurs utiles au projet et intéressés.

Le projet a débuté en 2018 par des visites d'entreprises et un atelier inter-entreprises. 100 besoins ont alors été identifiés. Des priorités ont ensuite été définies et ont permis de planifier des ateliers avec des thématiques précises : Gestion des espaces verts, gestion des déchets, création d'un bâtiment mutualisé, énergie, etc.

Le premier atelier sur la gestion des espaces verts a permis aux entreprises présentes d'échanger et de se mettre d'accord sur un objectif commun : une gestion mutualisée des espaces verts qui permettrait d'économiser sur le coût de la prestation ou une gestion mutualisée et éco-responsable des espaces verts, qui permettrait si possible d'économiser sur le coût de la prestation ?

A l'unanimité, les entreprises ont souhaité opter pour la gestion éco-responsable des sites : des déchets verts réutilisés sur place pour le paillage, une gestion différenciée des espaces, une taille des arbres raisonnée, des choix d'espèces favorables à la biodiversité, etc.

Afin d'encourager les autres entreprises de la zone à participer à cette dynamique, l'idée de créer un référentiel d'actions éco-responsables a été émise. Ce référentiel, élaboré en 2019, permet à chaque entreprise de s'évaluer, d'avoir des exemples d'actions à mettre en oeuvre, et de se fixer des objectifs dans plusieurs domaines :

- L'aménagement et la gestion des espaces verts
- La gestion des déchets et des ressources
- La gestion des fluides (Eau, énergie + gaz à effet de serre)
- La coopération
- La transversalité (exemple : Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans l'entreprise, amélioration de la qualité de l'air intérieure, etc.)

Ce référentiel, composé d'une cinquantaine d'actions, s'accompagne d'une charte ECO-RES'PEER que les entreprises signent si elles souhaitent s'engager dans la démarche. Un label est ensuite décerné aux entreprises qui réalisent un minimum d'actions. Ce label, réévalué tous les ans, permet aux entreprises d'évoluer et d'aller plus loin chaque année.

La charte ECO-RES'PEER rassemble les grands principes du développement durable que sont l'efficacité économique, l'équilibre environnemental et le progrès social. « ECO » renvoie à la notion d'écologie et d'économie; « RES » conjugue à la fois les notions de responsabilité et de résilience; enfin « PEER » fait référence au parc d'activité sur laquelle la charte est appliquée: le Parc Européen d'Entreprises de Riom (PEER). L'ensemble se reporte à l'image d'une qualité de l'air, de l'eau et des sols plus saine pour l'ensemble des usagers.

Planning

2017 : Recherche des zones d'activité potentielles

Fin 2017 : choix de la zone avec la communauté d'agglomération

Début 2018 : Lancement officiel de la démarche

Moyens techniques

- Diagnostic de potentiel EIT sur le territoire et sur ses zones d'activités (via l'outil ADALIE)
- Sensibilisation
- Ateliers de co-construction

Partenaires mobilisés

- Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans
- MACEO
- Association du Parc Européen des Entreprises (APEER)
- PETR du Grand Clermont
- La CCI (jusqu'en 2019)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Une bonne communication et coordination entre partenaires
- Une écoute des besoins des entreprises et un apport de solutions adaptées
- Une préparation des ateliers avec des cas concrets, des exemples reproductibles dans les entreprises concernées
- Les entreprises doivent pouvoir identifier une personne référente du projet dans les partenaires
- Les partenaires doivent pouvoir s'appuyer sur une personne relai au sein des entreprises, une personne écoutée (ici le président de l'Association des Entreprises)
- Connaître la bonne fréquence de mobilisation : ni trop souvent, ni trop peu

Difficultés rencontrées

- La mobilisation des entreprises n'est pas simple : elles n'ont que peu de temps à consacrer à ce genre de projets (du moins au début) et des actions concrètes doivent être mises en oeuvre rapidement pour ne pas perdre leur attention
- Le SBA n'a pas la compétence "développement économique" : il est donc primordial de se coordonner avec la communauté d'agglomération
- Il n'est pas facile d'obtenir les données des entreprises (flux précis, résultats quantifiés des actions mises en place)
- Les entreprises peuvent être méfiantes envers les collectivités : il faut savoir gagner leur confiance et trouver une légitimité à porter ce genre de projet

Recommandations éventuelles

- Les partenaires doivent partager les objectifs poursuivis et être d'accord sur l'organisation du projet, les rôles de chacun

Mots clés

ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | COLLECTIVITES LOCALES | ENTREPRISE | LABEL ECOLOGIQUE | ECOEXEMPLARITE | COOPERATION LOCALE | DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Mars 2024

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Elsa THOMASSON

elsa.thomasson@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-
Rhône-Alpes